



Flagrant Délit

On ne vous le dira jamais assez à CDS !

Non, les choumacs ne seront pas les boucs émissaires du devenir de CDS !

Les directions successives n'ont pas misé sur des projets et des visions d'avenir pour CDS.

La direction a agi et décidé antérieurement sur la réduction des effectifs choumacs. Elle nous disait hier, ils ne serviront plus ! Aujourd'hui l'avenir de CDS dépend d'eux !

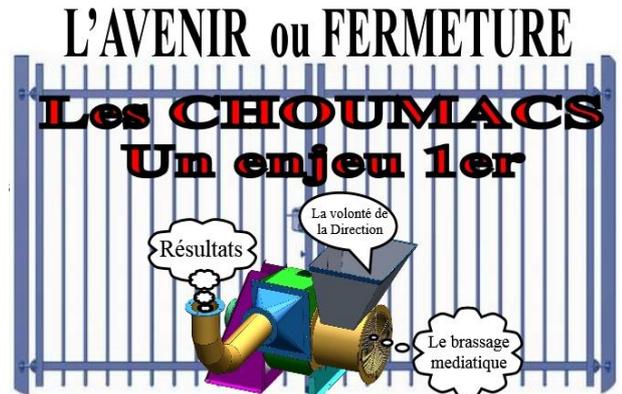
L'entretien de nos appareils devient plus lourd à la vue de leur âge.

Les analyses faites sur l'état de notre flotte sont erronées et les décisions prises nous impactent sur les délais de remise des coques avion à l'exploitation.

Les choumacs sont mis en avant sur les chantiers avions. Ils sont sollicités et demandés, mais ils restent encore les parents pauvres, en matière de reconnaissance chez Air France industrie.

Comme d'autres corps de métier, ils souhaitent et attendent une vraie reconnaissance professionnelle aéronautique, une licence et des points.

Ils ne veulent pas se voir enfermés par les paroles de la direction.



La dure réalité au CIT Toulouse



Cure de rajeunissement à CDS ?

Nous voyons depuis quelques mois nos collègues enfin découvrir la joie de la retraite, tant mieux pour eux.

Mais pour ceux qui restent, c'est une source d'insatisfaction.

La direction comme elle le clame haut et fort, remplace bien certains postes 1 pour 1 or, en découvrant ces nouveaux arrivants, nous constatons que la cure de jouvence faite sur le CIT n'est que de trois à quatre ans. Ce qui n'est pas pour nous rassurer.

Ah si Fontaine voyait cela !

Une Expertise du CHSCT pourquoi ?

On vous dit que ! On vous fait croire que ! Vous-vous posez des questions sur ! On éclaireit...

Les élus CHSCT du CIT, ont demandé une expertise sur un projet majeur.

Le projet TAT : Afin de répondre à une demande de l'exploitation lignes, afin d'augmenter le nombre de coques avions restituées à celle-ci, un projet voit le jour pour répondre au projet PERFORM. "Le projet TAT". Il consiste à réduire les coûts et temps des visites check C et D réalisées sur le CIT.

Le CHSCT a constaté l'importance particulière de cette réorganisation qui modifie de façon significative les tâches, l'organisation du travail et les horaires. Les conditions de travail seront impactées en profondeur avec de possibles répercussions sur la santé, sur les rythmes biologiques des agents avec l'introduction d'horaires cyclés, et sur la sécurité des personnels concernés.

Les bilans santé travail de 2013, 2014, 2015 montrent une augmentation de l'absentéisme sur le CIT (30 000 heures perdues) soit 21 agents sur l'année. Ce n'est pas pris en compte dans tous ces changements ainsi que la moyenne d'âge des agents concernés (>50 ans).

Le CHSCT a besoin de plus d'informations pour délivrer un avis éclairé et motivé sur ce projet, et remplir au mieux les missions qui sont les siennes, notamment :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par les entreprises extérieures.
 - Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des salariés.
 - Les aspects psychosociaux suite à tous ces changements et leurs gestions dans le temps, les craintes exprimées de voir l'abandon de l'activité par Air France.
- Ce sont des sujets complexes qui ont besoin d'une étude experte.



L'absentéisme pour les nuls :

Suite aux réponses de la direction qui mélange allègrement absences, absentéisme et congés dans les chiffres qu'elle communique en DP, voici quelques explications dont elle semble avoir besoin :

Absentéisme : Toute absence qui aurait pu être évitée par une prévention suffisamment précoce des facteurs de dégradation des conditions de travail entendues au sens large (charge physique et mentale, organisation et contraintes de temps et rythmes, qualité de la relation d'emploi, etc.). (Source : ANACT*)

Taux d'absentéisme : Quotient du nombre d'heures d'absence par rapport au nombre d'heures théoriques de travail (nombre d'heures qui auraient été travaillées sans absence).

Conclusion : Les congés ne sont pas source d'absence, ils sont programmés annuellement dans l'entreprise. (Si c'était le cas « La réduction des TAT mettrait la barre haute chez certains).

*Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail